

a atteint à l'inpeccable correction d'un Berryer ou d'un Lachaud, mais nous doutons que, même dans les plaidoyers célèbres de l'antiquité et du siècle, les faits soient groupés avec un art plus merveilleux, les déductions amenées pas à pas avec une plus humaine et plus irrésistible logique.

Le style de l'orateur, généralement d'une grande simplicité, ne laissait pas d'atteindre quelquefois à une grande élévation. On sentait cependant combien le savant avocat, tout entier à l'unique souci de porter la conviction qui l'absorbait et l'étreignait lui-même, jusqu'au plus profond de l'âme du jury, se préoccupait peu de la forme littéraire de son plaidoyer et de la richesse ou de la pompe de l'expression. Toutefois, l'œuvre était tellement élaborée, tout le plan s'en déroulait si lumineusement dans sa contexture d'airain, que cette simplicité même de la phrase nous a paru le suprême de l'habileté.

Nous voudrions pouvoir citer certains passages dont l'éloquence du barreau pourrait retracer peu d'exemples. Ce court commentaire ne nous permet que d'indiquer ceux où l'orateur développe l'idée qu'après avoir été bon fils, ouvrier consciencieux et estimé de ses chefs et de ses compagnons, bon époux, bon père, l'on ne devient pas soudainement le fauve, le tigre, le chacal altéré de sang, la nature ne produisant pas, sans transition, le monstre que serait Demers devenant subitement et sans motif l'assassin de sa femme ; où il établit que les présomptions s'accroissent même au premier abord avec plus de vraisemblance et de force contre un autre homme que tout désigne et où il reconstitue les différentes phases du drame qui doit avoir eu lieu, si ce dernier est bien le meurtrier ; où enfin il rappelle la visite qu'il a faite aux enfants de l'accusé, alors qu'il leur a promis de leur rendre leur père.

Cet admirable discours de près de six heures, au cours duquel pas une défaillance ne pourrait être relevée, subirait l'épreuve si souvent fatale de la lecture et provoquerait encore une émotion capable d'arracher les larmes ; mais à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre, nous ne pouvons que redire ce que le dépit faisait dire à Eschine après avoir lu à ses élèves la harangue du colosse qui l'avait terrassé : " Qu'eût-ce donc été, si vous aviez entendu le lion lui-même rugir ! " Ce dont il fallait être témoin, c'est de l'attitude, du geste toujours nobles de Mtre Desmarais ; ce qu'il fallait voir, c'est sa bonne, fine et loyale figure sur laquelle les poignantes émotions du cœur se reflétaient ouvertement ; ce qu'il fallait entendre, c'est cette voix cadencée, harmonieuse, ou douce, ou mordante, ou vibrante selon qu'elle démontrait ou qu'elle maniait le sarcasme, ou encore que s'élevant, dans l'imprécation ou l'obsécration, elle emplissait de

ses ondes puissantes la vaste salle, sans cesser d'être vraie et musicale.

Nous disons en résumé avec Jean Bâdreux (un particulier, soit dit en passant, qui, du temps de l'ostracisme, aurait eu le même sort qu'Aristide, pour avoir raison d'une façon trop désespérément constante) nous disons que Mtre Desmarais a plaidé surtout avec son cœur, et que c'est à cela qu'il doit surtout son éclatant et immense succès.

Aux curieux qui l'ignoreraient, nous communiquerons que Mtre Desmarais a sacrifié trois mois entiers, veilles comprises, à cette cause, sans aucun espoir de rémunération, si ce n'est la satisfaction d'arracher à la mort un malheureux, que, dans les intimes replis de son être, il croyait, comme il me l'a fait croire à moi-même et à tant d'autres, sincèrement, innocent du crime atroce.

Nous avons lieu d'espérer que ce succès marquera pour Mtre Desmarais le début d'une clientèle brillante ; son grand cœur, son grand talent et sa vive et délicate intelligence la lui méritent et la lui assurent.

Quant à vous, profanes ! qui mangez de l'avocat à belles dents, profitez de l'occurrence pour apprendre que l'on trouve au barreau des exemples de haute vertu, de grand courage et de touchante abnégation.

Nous apprenons au moment de livrer notre copie que le jury n'a pu s'accorder. Nous avions confiance que le verdict concluerait à l'acquiescement. Que ce résultat n'afflige pas ta grande âme, noble défenseur ! ta gloire et notre admiration n'en sont pas diminuées.

VIX.

LA COUR D'ASSISES

Tout le monde connaît cela de nom, et combien de personnes ont pu se rendre compte exactement de ce qui se passe dans cet asile de la justice.

Aujourd'hui je me contenterai de décrire avec autant d'exactitude que possible la salle où se déroulent des débats souvent émouvants et de dire quelques mots du décorum que l'on y rencontre tant au Canada qu'en France.

A Montréal la salle forme un quadrilatère adossé au mur qui la sépare du grand escalier du Palais de Justice, où se trouve une longue estrade en chêne, assez élevée, où pourraient facilement prendre place plusieurs magistrats. Il n'en vient cependant qu'un. Il va diriger les débats et dans sa longue robe noire, il devra en imposer au public souvent gouailleur qui assiste à l'audience.

Il aura aussi à trancher les difficultés qui peuvent surgir entre les avocats de la défense et les représentants de la couronne.